



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COLLEGE DES TROIS VALLEES

Avenue du Docteur Froment

31260 Salies du Salat

Téléphone : **05.61.90.51.37**

Télécopie : **05.61.90.48.51**

Mel : [0310035v- ac-toulouse.fr](mailto:0310035v-ac-toulouse.fr)

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Jeudi 09 11 2017 à 17 H 30

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour la 1ère séance dans sa composition de l'année 2017-2018 sous la présidence de M. Mouchet, principal du collège. Après un mot d'accueil et une présentation de chacun des membres, M. Mouchet fait le compte des présents et précise que le quorum réglementaire est atteint avec 21 membres.

Total des membres présents : 21

Total des voix délibératives : 21

M. le Principal précise que les votes seront faits à main levée, sauf si un membre du conseil d'administration demande le vote à bulletin secret.

Le quorum étant atteint (21 présents), la séance est déclarée ouverte à 17h35.

I – Domaine de fonctionnement

1. Règlement intérieur du CA (Conseil d'Administration), adoption de l'ordre du jour et désignation du secrétaire de séance.

M. le Principal propose un règlement intérieur du Conseil d'Administration, qui est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M. le Principal précise que le secrétariat des séances du conseil d'administration sera pris à tour de rôle par le corps professoral, les parents d'élèves et la direction. M. Mouchet propose Mme Thoreau comme secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu du CA du 29/06/2017

Mr le Principal fait un rappel des principaux points mis à l'ordre du jour.

M le principal soumet au vote l'approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29/06/2017

Vote : 17 pour 4 abstentions 0 contre

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29/06/2017 est approuvé sans réserve.

3. Elections et compositions des différentes instances

Les instances et commissions sont adoptées à l'unanimité.

4. Charte des sorties et voyages

M. le Principal propose au conseil d'administration l'adoption d'une charte « des sorties et des voyages » afin d'harmoniser les pratiques quant à l'organisation de ces événements dans le collège. Il précise que cette charte est inspirée de celle du lycée Bagatelle, de St Gaudens, puisque l'agence comptable du collège se situe dans cet établissement et que cela simplifiera le travail et de l'adjoint-gestionnaire du collège, et celui de l'agence comptable.

Mme Villeneuve pose la question du formulaire d'engagement de la famille, elle se demande s'il en existait un avant.

M. Mouchet rappelle la différence entre sorties obligatoires et sorties facultatives :

- Une sortie obligatoire ne demande aucune participation, et doit être financée entièrement par le collège. Elle doit être présentée au conseil d'administration, car elle impacte le budget du collège.

- Une sortie facultative peut être payante, ou non.

Etant donné que le Foyer Socio-Educatif (FSE) du collège essaye d'aider les familles, autant qu'il le peut, à financer ces sorties facultatives, il a été décidé cette année que l'établissement prenait en charge cette année le financement des sorties scolaires, et que le FSE « concentrerait » ses participations sur les voyages (sorties avec nuitées).

Ce fonctionnement simplifie aussi le travail du service de gestion.

M. Nicolino pose une question par rapport à l'article 2 point n°2 : que définit l'expression « temps scolaire » utilisée ? les collectes du FSE sur les temps de réunion parents-professeurs sont-elles impactées par cet article ?

M. le Principal lui répond que le temps scolaire désigne les temps de cours, de classe, et ne concerne donc pas les événements comme les réunions avec les familles.

La charte des voyages scolaires est adoptée à l'unanimité.

5. Conventions ALAC, DIMA et ASEI

Une présentation de l'association APEAI est faite, ainsi que des dispositifs qu'elle propose au collège (activités socio-culturelles récréatives et soutien scolaire).

Il est précisé que l'association, puisqu'elle est extérieure à l'établissement, ne peut y assurer une permanence que sous-couvert d'une convention.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Le partenariat avec l'ASEI pour l'accueil temporaire ou permanent des élèves est ensuite présenté.

Il est adopté à l'unanimité.

La convention avec le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA) est aussi présentée car deux élèves du collège sont intégrés sur le dispositif. Malgré leur inscription administrative au collège, ils sont gérés en semaine par les responsables du dispositif, et cette délégation nécessite donc l'élaboration d'une convention.

La convention est adoptée à l'unanimité.

6. Convention club de basket et utilisation des salles du collège.

Mme Soares précise que cette convention est rétroactive puisque le club de basket a utilisé les locaux du collège durant deux week-end au mois de septembre. C'est une convention tripartite entre le Département, le collège, et le club de basket. Il n'y a pas de tacite reconduction de la convention, puisqu'elle ne concerne que des actions ponctuelles. Elle doit donc être soumise au vote du Conseil d'Administration tous les ans.

La convention est adoptée à l'unanimité.

7. Convention avec le collège d'Aurignac.

Le collège a dû établir une convention avec le collège Emile-Paul Vayssié d'Aurignac pour les deux journées d'intégration des classes de 6èmes. En effet, les élèves du collège de Salies du Salat ont déjeuné le midi au réfectoire du collège d'Aurignac. Là encore, c'est une convention rétroactive.

II - Domaine budgétaire

1. Sorties et voyages prévus.

M. Mouchet, Principal du collège, se félicite des nombreux projets de sorties et de voyages prévus au collège pour cette année scolaire 2017-2018.

Le voyage en Allemagne :

Il s'agit d'un échange avec des élèves allemands. Les élèves Germanistes sont déjà venus au collège de Salies, du 6 au 10 novembre. Nos élèves (14 au total) partiront du 7 au 13 avril 2018. Le coût de revient par élève serait de 320€ pour les familles.

La question de la participation du FSE est posée. Sylvain Nicolino précise qu'il est difficile de se prononcer sur un chiffre définitif puisque la totalité des actions du FSE n'ont pas été encore menées : la vente des photos de classe n'est pas finie, les ventes de chocolats et de gâteaux lors des réunions avec les familles non plus.

Il est rappelé par M. Nicolino que le FSE concentrera sa participation cette année sur les voyages, les sorties étant prises en charge par l'établissement.

Un des parents d'élève se pose la question du tarif : 320 € n'est-ce pas trop cher alors que des compagnies low-cost proposent des billets d'avion peu chers si on les prend à l'avance ? Le chef d'établissement précise que le collège doit passer, pour l'organisation, par une agence de voyage et que cela augmente donc le coût de revient du voyage.

L'adjoint-gestionnaire explique que le conseil d'administration doit en fait voter un montant *maximum* qui serait à la charge des familles. Cela permet aux autorités de tutelle du collège (le département et la DSDEN) d'émettre un avis sur le projet de voyage, et éventuellement, de « retoquer » l'acte du conseil d'administration. Cependant, les familles ont bien entendu la possibilité de financer en deux ou trois fois le voyage, avec l'accord de l'agence comptable.

M. Nicolino apporte une précision quant à la participation du FSE : il explique que si, en fin d'année, il reste un reliquat, parfois l'association propose de reverser aux familles leur participation, ou de la remettre dans la « caisse ». C'est parfois l'occasion d'aider un petit peu plus les familles.

Mme Artigues, la conseillère départementale, indique qu'elle apportera au prochain conseil d'administration un document détaillant l'apport financier du Conseil Départemental au collège des trois vallées. Elle s'excuse car elle doit quitter la séance. Elle ne participera pas aux votes suivants.

Le voyage en Angleterre :

Pour l'instant deux devis ont été obtenus. La part des accompagnateurs, comme pour tout voyage, sera prise en charge par l'établissement.

Il est rappelé qu'il y a deux ou trois ans, le voyage en Angleterre était revenu moins cher car le collège avait utilisé une ligne budgétaire non utilisée de 15.000 €.

M. Mouchet rappelle que les enseignants organisateurs de voyage sont confrontés à de nombreux problèmes, notamment l'incertitude sur la possibilité de traverser la Manche avec le Ferry du fait du nombre d'élèves.

Une des parents d'élèves demande si un seul voyageur a été contacté pour l'établissement des devis.

Mme Soares, l'adjoint-Gestionnaire, répond qu'il est obligatoire de fournir plusieurs devis.

M. Mouchet propose que la part maximum de participation pour les familles soit de 350€ puisque c'était le montant annoncé par Mme Le Pape aux familles à la genèse du projet.

Le voyage en Italie :

Mme Caujolle décrit rapidement le programme : Naples pour commencer, puis Pompéï et Herculanium. Deux devis sont déjà en possession du service de gestion.

Le voyage à Marseille :

Ce voyage fait partie intégrante d'un EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) mêlant art et football. Cet EPI sera présenté, pour les classes qui l'ont préparé, à l'oral du Diplôme National du Brevet.

Mme Ané-Lauret, organisatrice du voyage, précise que la visite prévue aux carrières de lumière des Baux de Provence ne pourra pas se faire, car elles seront finalement fermées aux dates du voyage. Il reste donc à trouver une autre activité pour le lundi.

Mme l'adjoint-gestionnaire explique qu'il reste très peu de temps pour gérer le programme et la partie financement car le voyage aura lieu du 15 au 19 janvier 2018.

Au vu des délais, particulièrement courts, l'agent comptable du collège a accepté de raccourcir les délais d'encaissement des paiements des familles afin d'assurer le paiement des factures relatives au voyage.

M. Nicolino remercie l'agent comptable de ce geste qui permettra au collège d'organiser plus sereinement le voyage, et aux élèves de partir.

M. Mouchet, quant à lui, remercie les professeurs qui ont décidé d'organiser ce voyage pour la classe de 3^{ème} qui jusque-là ne devait pas voyager.

Le voyage en Espagne :

Le voyage aura lieu dans la province de l'Aragon, dans le village d'Isin.

Le coût de revient sera de moins de 135€ par famille ; le prix a été revu à la baisse car la tarification correspond à l'âge des participants. Nos élèves ont donc bénéficié d'un tarif réduit pour certaines activités.

Le transport sera assuré par l'entreprise Couret voyage du 15 au 17 mai prochain.

Les sorties scolaires :

M. Mouchet projette le tableau récapitulatif des sorties scolaire pour l'année scolaire 2017-2018 : sorties cinéma, théâtre, canal du midi (le collège est pilote dans l'organisation d'un travail avec les élèves sur l'eau).

Aucun autre commentaire n'est fait sur le déroulé et l'organisation des voyages et des sorties scolaires dont **les projets sont donc validés à l'unanimité.**

2. Tarification des dossiers administratifs des section sportives.

Mme Soares propose qu'aucun changement ne soit effectué et que les frais continuent à s'élever à 8€ par élève.

La tarification est adoptée à l'unanimité.

3. Taux de participation aux charges communes.

Ces charges communes concernent le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH), pour la demi-pension et l'internat. Elles sont financées par les paiement des familles et des commensaux.

En effet, le conseil départemental ne prend pas en charge, pour le SRH, l'eau, l'électricité, le gaz, ainsi que les produits d'entretien.

Mme Soares propose que le taux soit de :

15% pour les élèves demi-pensionnaires
30% pour les élèves internes.

Le taux de participation est adopté à l'unanimité.

4. Admission en non-valeur

Mme Soares explique ce qu'est l'admission en non-valeur. Dans le cas où des familles ne règlent pas les frais relatifs à la scolarité (demi-pension, internat), l'établissement fait appel à un huissier pour le recouvrement. Si au bout de la procédure les frais ne sont toujours pas réglés, l'établissement doit s'acquitter du montant de la facture impayée et des frais d'huissier.

Les dossiers d'admission en non-valeur sont approuvés à l'unanimité par le conseil d'Administration.

5. Prélèvement sur fond de réserve.

Les tableaux ayant été envoyés en document préparatoire au conseil d'administration, un parent d'élève prend la parole pour demander comment il est possible qu'un tel écart existe (écart d'environ 50%) entre le montant voté au budget prévisionnel et le montant réel.

L'adjoint-gestionnaire précise que le conseil d'administration de l'an passé a voté une répartition par service, non pas par activité au sein du service.

M. Fraysse, personnalité qualifiée, explique que certains frais sont prévisibles, comme les charges fixes de type contrats de maintenance, et qu'un tel écart ne devrait pas exister.

Mme Soares appuie le fait que sa prédécesseure était sans antériorité ni expérience, sur le poste et dans la fonction, et qu'il avait donc été difficile pour elle de présenter quelque chose de parfaitement cohérent.

Mme Villeneuve demande alors si l'agence comptable ne supervise pas le budget.

La gestionnaire indique que l'agent comptable contrôle la conformité du budget mais ne l'élabore pas.

Le prélèvement sur fond de réserve de 15.600€ est donc adopté à l'unanimité.

6. Décision d'attribution collective des logements de fonction.

Plusieurs personnels sont nouvellement logés cette année au titre de la Nécessité Absolue de Service (NAS) : M. Mouchet, Mme Soares (qui occupe l'ancien logement du Principal), Mme Thoreau, Mme Tayeb. M. Chargros, Principal-adjoint titulaire du poste occupe le même logement que l'an passé.

Le dernier logement disponible a été bloqué par le Conseil Départemental en convention d'occupation précaire.

L'attribution des logements de fonction est votée à l'unanimité.

III - Domaine de la pédagogie, de l'orientation et de la vie scolaire.

1. Résultats au Diplôme National du Brevet (DNB)

Les résultats au DNB session 2017 pour le collège des trois vallées sont comparés avec ceux de l'Académie de Toulouse et de la France :

Collège des trois vallées : 86.8%
Académie de Toulouse : 88%
France : 88.7%

M. Nicolino s'exprime pour dire que c'est la première année où les résultats du collège sont en-dessous des résultats de l'Académie. Cependant, il est indispensable de commenter ces chiffres afin de nuancer le résultat. En effet, l'an passé au collège un grand travail a été fait sur l'évaluation et la validation des compétences, qui a certainement été plus rigoureuse que dans certains autres établissements, ce qui a sans doute dû pénaliser certains candidats.

De plus, l'an passé il avait été proposé à certaines familles que leur enfant soit présenté, au Certificat de Formation Générale (CFG), plutôt qu'au DNB, car les équipes enseignantes craignaient un échec. La majorité de ces familles a refusé la proposition de l'équipe pédagogique, et certains élèves n'ont pas réussi à valider le DNB.

Mme Caujolle précise que certains élèves ont été en réussite, alors que leur niveau était faible, grâce à un fort investissement des enseignants dans l'accompagnement et l'adaptation des parcours.

Mme Jonis, elle, rappelle que l'an passé le niveau des 3èmes était très hétérogène, et que cela impacte forcément le taux de réussite.

M. le Principal approuve toutes ces remarques, en disant qu'effectivement, il vaut mieux être dans une dynamique d'évolution que dans celle du constat brut. En effet, la différence d' 1.2 points , au regard des 120 élèves environ qui étaient candidats, représente au final peu d'élèves.

2. Orientation post-3^{ème}.

L'orientation sur la filière générale et technologique a été en hausse, avec 70.40% des élèves des 3^{èmes} concernés.

La voie professionnelle a quant à elle accueillie 28% des élèves du collège.

Le Principal rappelle que ces chiffres traduisent aussi la demande du Contrat d'Objectifs de l'établissement dont un des axes est de favoriser l'ambition des élèves.

Un des représentants des parents d'élèves soulève la question du nombre d'élèves par classe. Puisque les 4^{èmes}, pour cette année scolaire 2017-2018, sont près de 30 par classe, ne serait-il pas possible d'ouvrir une autre classe ?

M. Nicolino prend la parole pour signaler qu'une année encore, le collège des trois vallées voit ses effectifs de 4^{ème} monter à 30 élèves par classe. Cela impacte forcément le travail des

enseignants, la qualité du suivi des élèves qui est pourtant, là encore, un axe du Contrat d'Objectifs.

3. RJ3E et stages en entreprise

Cette année ce sont les classes de 4^{ème} qui se rendront au salon RJ3E à St Gaudens. En effet, le collège avait déjà décidé des dates du stage en entreprise des 3èmes (du 27 novembre au 1^{er} décembre) lorsque la date du RJ3E a été confirmée.

Le Principal explique que cela permettra aux élèves de 4^{ème} de commencer à travailler leur projet d'orientation, dans le cadre du parcours Avenir.

Le transport des élèves jusqu'à St Gaudens sera financé par le conseil départemental.

4. AP et EPI

Le Principal rappelle que le fonctionnement des EPI a évolué : un seul EPI est désormais obligatoire au cours de la scolarité en collège de l'élève.

Quant à la répartition des heures d'Accompagnement Personnalisé (AP), elle est faite au collège des trois vallées de la façon suivante :

- en 6ème : Mathématiques et Français, IST
- en 5ème : Histoire et Géographie et Mathématiques
- en 4ème : Français et Mathématiques
- en 3ème : Mathématiques, SVT , Physique et Technologie
- Toutes ces disciplines bénéficient d'horaires à effectifs réduits

5. Devoirs faits

M. le Principal se félicite d'avoir bien anticipé la mise en place du dispositif, dès la rentrée, en septembre 2017. Pour ce qui concerne l'Académie de Toulouse, il n'a été accordé pour l'instant aucune dotation supplémentaire pour le lancement des « devoirs faits ». On devrait recevoir une dotation dans les prochains jours.

Le collège, après concertation en conseil pédagogique, a décidé de répondre à la commande ministérielle en se concentrant sur les classes de 6èmes.

Le Principal rappelle que la participation des encadrants des élèves est basée sur le volontariat.

Il a donc été décidé de cibler, dans l'idée du dispositif, des élèves ayant des difficultés à faire leurs devoirs, pour toute raison que ce soit. C' est à ces élèves que le dispositif a été proposé. Un mail ainsi qu'un courrier ont été envoyés aux familles pour obtenir leur accord.

Le collège a accueilli récemment trois jeunes en service civique (un 4ème devrait arriver bientôt), ils pourront aider dans le cadre du dispositif, car une quarantaine d'élèves a été ciblée.

Par ailleurs, le dispositif du CLAS, mené par l'APEAI existe toujours et sa présence au sein du collège n'est pas remise en question.

M. Nicolino explique que certains de ses contacts avec des familles ont traduit une crainte de la stigmatisation des élèves à qui l'on a proposé le dispositif. En effet, la difficulté de faire ses devoirs ne se traduit pas de façon systématique par des mauvais résultats. Certaines familles ont donc été surprises de la proposition.

Il est donc important d'effectuer un grand travail sur la communication et le dialogue avec les familles.

Le chef d'établissement complète en disant que si le dispositif ainsi pensé et mis en place n'est pas efficace, il sera revu.

Le Principal-adjoint rappelle que la mesure est créée pour favoriser l'équité entre les élèves, non pour stigmatiser. Un élève qui deviendrait capable de faire ses devoirs seul, de manière autonome pourra quitter le dispositif.

Le prochain conseil pédagogique du 14 Novembre finalisera le dispositif.

Le Principal, quant à lui, ouvre la discussion sur l'organisation de la journée scolaire, dont il veut prévoir le travail en conseil pédagogique. En effet, si les élèves ont 26h de cours, 32h de plages de cours sont disponibles dans une semaine. Il devrait donc être possible, l'an prochain, d'amplifier la pause méridienne.

6. Modification du Règlement Intérieur demi-pensionnaires et internat.

Mme Thoreau présente le projet de modification pensé avec le service de vie scolaire et celui de gestion. L'idée est de revoir les régimes de sorties et d'entrée du collège, afin de simplifier les choses et de clarifier le fonctionnement pour les familles.

Le projet de modification est adopté à l'unanimité.

IV Questions diverses

Le CPE précise aussi qu'une réunion de concertation est prévue le lundi qui suit afin d'aménager les horaires des élèves internes, car ils sont fatigués et certaines familles ont fait remonter leur manque de sommeil. Il devrait être possible d'allonger la nuit de trente à quarante-cinq minutes.

Le Principal évoque alors le volume des entraînements, qui sont nombreux dans la semaine. Monsieur Dedieu, parent d'élève, ancien élève de la section football, précise que le problème n'est pas le volume d'entraînement mais la qualité de la récupération, ce qui conforte l'idée de dégager plus de temps pour le sommeil des internes.

Mme Delbancut pose en fin de séance deux questions : une sur l'accès du CDI, qui n'est pas toujours accordé aux élèves internes, alors qu'ils n'ont aucun autre moyen d'assurer leurs travaux sur informatique. Son fils trouve régulièrement le CDI fermé lorsqu'il veut s'y rendre. La présence des services civiques devrait permettre une amplitude horaire plus grande de l'ouverture du CDI aux élèves répond le Principal.

La seconde concerne le non-remplacement de Mme Gallagher, et l'impact que cela a sur la scolarité des classes concernées.

M. le Principal rappelle qu'il faut minimum quinze jours d'absence avant qu'un remplacement ne puisse être demandé. Mme David, qui assurait le remplacement, n'a pas souhaité renouveler son contrat au retour des vacances de la Toussaint. Le recours à pôle emploi est envisagé dès la semaine prochaine car les services du rectorat n'ont pas de vivier.

La séance du Conseil d'Administration est levée à 19h45.